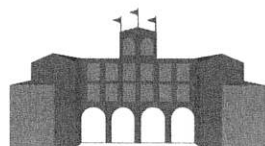


REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT de VAUCLUSE – ARRONDISSEMENT de CARPENTRAS



VALRÉAS
ENCLAVE DES PAPES

COMMUNE DE VALREAS

Direction des Services Techniques
Dossier suivi par Lorena MATEO
☎ 04.90.28.17.27 - Fax : 04.90.28.18.37
Courriel : marchespublics@mairie-valreas.fr
Réf. DGS/DST/LM

DÉCISION N° 2024-03/46

MARCHÉ DE PRESTATION DE SERVICE : MAINTENANCE DES ÉCLAIRAGES PUBLICS

LE MAIRE de VALREAS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et L. 2122-23 ;

VU la délibération n° 2020-06/11 du Conseil municipal du 11 juin 2020 portant délégations d'attributions du Conseil municipal au Maire, reçue en Préfecture de Vaucluse le 15 juin 2020, publiée en mairie le 16 juin 2020 ;

CONSIDÉRANT que le Maire est autorisé à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant les avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

CONSIDÉRANT la nécessité de conclure un marché public de prestation de service pour la maintenance des éclairages publics sur la commune de Valréas ;

CONSIDÉRANT que le marché a été passé sans publicité ni mise en concurrence préalables avec l'entreprise INEO RESEAUX SUD sise 463 rue Maréchal Juin à PONT-SAINT-ESPRIT (30130) pour répondre à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 40 000 € HT en application de l'article R.2122-8 du code de la commande publique ;

CONSIDÉRANT que l'entreprise INEO RESEAUX SUD sise 463 rue Maréchal Juin à PONT- SAINT-ESPRIT (30130) a fait une proposition intéressante et que l'offre de l'entreprise répond aux attentes de la collectivité ;

CONSIDÉRANT que les crédits sont inscrits au budget ;

.../...

REÇU EN PREFECTURE

le 13/03/2024

Application agréée E-legalite.com

99_AR-084-218401388-20240313-DEC_2024_03

DÉCIDE

Article 1^{er} : de confier le marché de prestation de service pour la maintenance des éclairages publics sur la commune de Valréas avec l'entreprise INEO RESEAUX SUD sise 463 rue Maréchal Juin à PONT-SAINT-ESPRIT (30130), pour une durée de six mois renouvelable tacitement une fois six mois.

Article 2 : La dépense sera imputée à l'article 6156 du budget communal, pour un montant de 18 750 € HT soit 22 500 € TTC.

Article 3 : Tout document afférent à ce marché public, dont un exemplaire est joint à la présente, sera signé par le Maire ou, en cas d'empêchement, par un adjoint délégué.

Article 4 : Le Directeur Général des Services, le Directeur des services techniques et le Comptable public assignataire de la Ville de VALREAS sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 5 : La présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance sous la forme d'un donner acte et sera inscrite au registre des délibérations de la Commune.

Un extrait en est publié sur le site internet de la Ville.

Ampliation de la présente décision est transmise à Monsieur le Préfet de Vaucluse.

Article 6 : Le délai de recours devant le Tribunal administratif de Nîmes (30) est de deux mois à compter de la publication de la présente décision.

Fait à Valréas, le 13 mars 2024

Par délégation du Conseil municipal,
Le Maire,
Patrick ADRIEN



Certifié exécutoire compte tenu :
de la transmission en Préfecture, le 13 MARS 2024
de la publication sur le site internet de la ville, le 13 MARS 2024

REÇU EN PREFECTURE

le 13/03/2024

Application agréée E-legalite.com

99_AR-084-218401388-20240313-DEC_2024_03